

Recyclage des déchets du BTP : la réalité des chiffres

Mardi 17 septembre 2013, la Cellule économique Rhône-Alpes (CERA) présente les résultats d'une étude menée sur « les volumes et les flux de déchets et matériaux recyclés du BTP ». Ces résultats montrent que l'objectif de 70% de recyclage en 2020, fixé par la directive européenne de 2008, est à portée de main dans cette région. Un constat encourageant pour la filière. Cependant, les professionnels ne s'arrêtent pas là : non contents de recycler plus, ils veulent « recycler mieux ».

En 2008, la directive européenne « déchets » a fixé comme objectif à chaque pays de l'Union d'atteindre un taux de recyclage des déchets du BTP de 70% à l'horizon 2020. « Cela nous a amenés à reconsidérer la présentation de nos chiffres pour nous inscrire dans la logique de cette directive. En effet, jusque-là, les statistiques ne portaient que sur la production de granulats recyclés. Elles ne reflétaient pas la totalité des flux concernés » explique Christophe Jozon, président de la Commission Recyclage de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG). Il a donc été décidé de réaliser une étude exhaustive sur une région test. La mission a été confiée à la Cellule économique Rhône-Alpes (CERA), et cofinancée par l'ensemble des professions concernées, au côté des Conseils généraux, de l'Etat et de l'ADEME. **Ses résultats, publiés mardi 17 septembre 2013, montrent que le taux de revalorisation des déchets du BTP est d'environ 62%, et que 25% des besoins du secteur de la construction sont aujourd'hui assurés par les matériaux recyclés** en région Rhône-Alpes. Des enquêtes similaires, en cours dans d'autres régions, devraient apporter d'ici peu les mêmes conclusions.

Le gisement des déchets du BTP représente, en France, environ 250 millions de tonnes par an, issues de la démolition (immeubles, ouvrages de génie civil) ou des grands chantiers linéaires tels que ceux des lignes à grande vitesse (LGV). Parmi ces déchets, ceux dont la qualité est la meilleure servent à la production de granulats. Ceux de qualité moindre sont réutilisés dans la fabrication de sous-couches (routes, parkings...). Ceux de qualité inférieure sont valorisés en réaménagement de carrières ou en fabrication de merlons ; les moins performants étant stockés en décharge. **Au total, l'UNPG estime que la proportion des déchets du BTP ainsi valorisés est supérieure à 60%, à l'échelle nationale, et sans doute proche des 70% attendus.**

Cependant, les professionnels ne s'arrêtent pas là. « Nous voulons non seulement recycler plus, mais recycler mieux et accroître encore la qualité de nos produits », affirme Christophe Jozon. L'UNPG appelle donc de ses vœux une amélioration des techniques de construction et de déconstruction afin d'augmenter la part des matériaux recyclés dans le produit fini, et demande la mise en œuvre de ses 10 propositions en faveur du recyclage, publiées il ya 18 mois déjà.

Les 10 propositions de l'UNPG

1. Disposer de procédures d'admission et de traçabilité simples et efficaces pour améliorer la collecte des matériaux issus de la démolition et des travaux publics.
2. Mettre en place une maîtrise de la qualité des productions reconnue localement ou nationalement par les utilisateurs du produit.
3. Etendre le guide méthodologique à tous les domaines d'emploi et publier rapidement des guides d'application orientés utilisateurs.
4. Contribuer activement à l'émergence de la filière recyclage dans le béton.
5. Veiller à l'application de la nouvelle nomenclature ICPE.
6. Favoriser l'implantation des plateformes de recyclage sur les sites de carrières et en zone urbaine.
7. Tripler en 5 ans le nombre de plateformes de recyclage adhérentes à la Charte Environnement de la profession.
8. Participer activement au déploiement des plans de gestion des déchets du BTP.
9. Contribuer à l'émergence d'un cadre réglementaire cohérent pour l'ensemble des acteurs.
10. Obtenir pour les granulats recyclés et artificiels un statut de produit.

La filière, fortement ancrée territorialement (ses matériaux sont transportés sur une distance moyenne de 30 km) pratique une économie circulaire de proximité depuis plus de 20 ans. L'UNPG souhaite le lancement d'une réflexion globale, à l'échelle nationale, sur l'économie circulaire et propose plusieurs pistes de progrès dans ce sens, dont le développement de l'innovation afin d'accroître encore le taux de matériaux recyclés dans les produits finis, la sensibilisation des maîtres d'ouvrage aux démarches qualité, le marquage des produits et le développement des analyses de cycle de vie (ACV). Autant d'outils qui permettront d'améliorer encore le bon usage des matériaux recyclés.

Les carrières satisfont aux besoins quantitatifs et qualitatifs de leurs clients en leur proposant un mix entre matériaux recyclés et granulats naturels. Cette complémentarité de l'offre, dont l'objectif est d'économiser au maximum le prélèvement sur le milieu naturel, implique de développer le recyclage mais également de préserver l'accès aux gisements naturels ; les seuls matériaux recyclés ne pouvant couvrir la totalité des besoins.

Les chiffres clés du secteur des granulats

Dans son ensemble, l'industrie du granulat affiche un chiffre d'affaires proche de 4 milliards d'euros. Elle emploie 15 000 personnes dans les carrières, essentiellement en milieu rural.

Pour répondre aux besoins de la filière de la construction et des travaux publics, les industriels ont produit 360 millions de tonnes de granulats en 2012, ce qui correspond à une production annuelle de 6 tonnes de granulats par habitant.

Contact presse : Monet Communication – Tel. 01 47 05 09 08

Christelle de Montbel & Bérange Mori

cmontbel@monetcom.com & berangere.mori@monetcom.com

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des entreprises qui extraient du granulat, c'est-à-dire du sable et des graviers, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'UNPG réunit environ 800 entreprises, en grande majorité des PME, **qui exploitent environ 1 600 carrières. L'UNPG est la principale composante de la fédération UNICEM** (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulats, minéraux industriels, chaux, roches ornementales...) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). La plupart de ces activités alimentent le secteur du BTP. Elles représentent près de 3 500 entreprises, 39 000 emplois et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.